

OMPI



WO/CC/XXXIII/ 1

ORIGINAL : anglais

DATE : 18 juillet 1994

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

COMITE DE COORDINATION

**Trente-troisième session (25^e session ordinaire)
Genève, 26 septembre - 4 octobre 1994**

**PROPOSITION DE NOMINATION
AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL**

Mémoire du Bureau international

1. La Convention instituant l'OMPI énonce les règles suivantes à propos de la proposition de nomination et de la nomination du directeur général :

"L'Assemblée générale : i) nomme le Directeur général sur présentation du Comité de coordination" (alinéa 2) de l'article 6). "La nomination du Directeur général ... [requiert] la majorité prévue [c'est-à-dire, aux termes de l'alinéa 3)d) de l'article 6, les deux tiers des votes exprimés], non seulement dans l'Assemblée générale, mais également dans l'Assemblée de l'Union de Paris et dans l'Assemblée de l'Union de Berne" (alinéa 3)d) et g) de l'article 6).

"Le Comité de coordination ... v) à l'expiration des fonctions du Directeur général, ou en cas de vacance de ce poste, propose le nom d'un candidat en vue de sa nomination à ce poste [à savoir le poste de directeur général] par l'Assemblée générale; si l'Assemblée générale ne nomme pas le candidat qu'il a présenté, le Comité de coordination présente un autre candidat; la même procédure est reprise jusqu'à la nomination par l'Assemblée générale du dernier candidat présenté" (alinéa 3) de l'article 8).

"Le Directeur général est nommé pour une période déterminée, qui ne peut être inférieure à six ans. Sa nomination peut être renouvelée pour des périodes déterminées. La durée de la première période et celle des périodes suivantes éventuelles, ainsi que toutes autres conditions de sa nomination, sont fixées par l'Assemblée générale" (alinéa 3) de l'article 9).

2. Comme l'a indiqué le président de l'Assemblée générale de l'OMPI dans sa note (C. N 1508, du 13 mai 1994; voir l'annexe I du présent document), adressée au gouvernement de chaque Etat membre de l'OMPI, le mandat en cours du titulaire actuel du poste de directeur général de l'OMPI, M. Arpad Bogsch, expire le 30 novembre 1995, et il incombera au Comité de coordination de l'OMPI, à la session qu'il tiendra en septembre 1994, de proposer le nom d'un candidat en vue de sa nomination au poste de directeur général par l'Assemblée générale de l'OMPI, qui procédera à cette nomination à la session ordinaire qu'elle tiendra du 25 septembre au 4 octobre 1995.

3. Le titulaire actuel (depuis le 1^{er} décembre 1973) du poste de directeur général, M. Arpad Bogsch, a été proposé à l'unanimité par le Comité de coordination de l'OMPI en 1973, en 1978, en 1984 et en 1990 et a été nommé à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'OMPI (le vote étant également unanime dans les assemblées des unions de Paris et de Berne) une première fois en 1973, puis de nouveau en 1979, en 1985 et en 1991, chaque fois pour une période de six ans, sauf en septembre 1991, la durée de son mandat ayant alors, à sa demande, été fixée à quatre ans, au lieu des six ans habituels*.

4. En réponse à la note susmentionnée du président de l'Assemblée générale de l'OMPI, dans laquelle il est précisé que le gouvernement de chaque Etat membre de l'OMPI peut proposer le nom d'un ressortissant de son pays comme candidat en vue de sa présentation par le Comité de coordination à l'Assemblée générale de l'OMPI, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a, par note de sa mission permanente à Genève, adressée au président de l'Assemblée générale de l'OMPI en date du 19 mai 1994 (voir l'annexe II du présent document), proposé la candidature de M. Arpad Bogsch, actuel directeur général, pour un mandat supplémentaire de deux ans prenant fin le 30 novembre 1997. Le curriculum vitae de M. Arpad Bogsch est joint à cette note de la mission permanente. Conformément à la note du président de l'Assemblée générale de l'OMPI, cette proposition a été communiquée par circulaire aux Etats membres de l'OMPI (C. N 1515 du 20 mai 1994).

5. Toute candidature reçue après la date du présent document fera l'objet d'une circulaire aux Etats membres de l'OMPI et d'un additif du présent document.

6. Le Comité de coordination de l'OMPI est invité à faire la proposition de nomination visée à l'alinéa 3) de l'article 8 de la Convention instituant l'OMPI (voir le paragraphe 1).

[Les annexes suivent]

* Bien que les Etats-Unis d'Amérique (dont M. Bogsch est ressortissant) aient appuyé sa candidature à un nouveau mandat d'une durée de six ans (allant du 1^{er} décembre 1991 au 1^{er} décembre 1997; voir le paragraphe 4 du document WO/CC/XXVII/1), M. Bogsch avait demandé, "pour des motifs d'ordre personnel", à être nommé pour un mandat de quatre ans seulement (allant du 1^{er} décembre 1991 au 1^{er} décembre 1995); voir le paragraphe 6 du document précité).

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

世界知识产权组织



ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

C. N 1508

-04

Le Président de l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur de communiquer ce qui suit au Gouvernement de chaque Etat membre de l'OMPI.

Le mandat en cours du titulaire actuel du poste de directeur général de l'OMPI, M. Arpad Bogsch, expire le 30 novembre 1995. Il incombera au Comité de coordination de l'OMPI, à la session ordinaire qu'il tiendra du 26 septembre au 4 octobre 1994, de proposer le nom d'un candidat en vue de sa nomination au poste de directeur général par l'Assemblée générale. L'Assemblée générale procédera à la nomination un an plus tard, à la session ordinaire qu'elle tiendra du 25 septembre au 4 octobre 1995.

Le Gouvernement de chaque Etat membre de l'OMPI peut proposer le nom d'un ressortissant de son pays comme candidat en vue de sa présentation par le Comité de coordination à l'Assemblée générale. Toute proposition devra être accompagnée d'un curriculum vitae de la personne proposée et devra être adressée au Président de l'Assemblée générale de l'OMPI à Genève, par le ministre des affaires étrangères ou le représentant permanent à Genève de l'Etat qui fait la proposition.

Toute proposition reçue sera communiquée aux Etats membres de l'OMPI à bref délai après sa réception.

Le 13 mai 1994

[L'annexe II suit]

[Original : anglais; traduction
en français établie par le Bureau
international de l'OMPI]

N° 50

La Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique présente ses compliments au Président de l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et a l'honneur de répondre à sa note du 13 mai 1994, sollicitant des propositions en vue de la désignation d'un candidat au poste de directeur général de l'OMPI.

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a le plaisir de proposer la candidature de M. Arpad Bogsch, actuel directeur général, pour un mandat supplémentaire de deux ans. Alors que la durée du mandat d'un directeur général est normalement de six ans, M. Bogsch avait, lors de l'élection de 1991, indiqué qu'il souhaitait pour des raisons personnelles être nommé pour un mandat de quatre ans. Il vient de faire savoir qu'il est disposé à rester en fonctions deux années supplémentaires, pour accomplir ainsi, à compter de 1991, un mandat de la durée habituelle de six ans.

M. Bogsch assure la direction de l'OMPI d'une façon énergique et largement respectée. Il possède des qualifications sans égales pour guider l'Organisation en cette période délicate, au cours de laquelle les membres de l'OMPI auront à examiner nombre de questions ardues de propriété intellectuelle. Le Gouvernement des Etats-Unis estime que la reconduction de M. Bogsch permettra à l'OMPI de continuer à contribuer de façon hautement efficace au maintien et à l'extension de la protection des droits de propriété intellectuelle.

Le Gouvernement des Etats-Unis souhaite que sa proposition soit communiquée aux autres Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

La Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique saisit cette occasion pour renouveler au Président de l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle les assurances de sa très haute considération.

Mission permanente des
Etats-Unis d'Amérique
Genève, le 19 mai 1994

ARPAD BOGSCH

Citoyen des Etats-Unis d'Amérique.

Né à Budapest en 1919.

Diplômé en droit des universités de Budapest, Paris et Washington (Université George Washington).

Parle français, allemand, anglais, espagnol, hongrois et italien.

Principales fonctions :

Depuis 1973, directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (Genève)
1970-1973, vice-directeur général de l'OMPI (Genève)
1963-1970, vice-directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (Genève)
1954-1963, conseiller juridique au Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis d'Amérique, Bibliothèque du Congrès (Washington)
1948-1954, juriste à la Division du droit d'auteur de l'Unesco (Paris)
1942-1948, avocat (Budapest)

[Fin de l'annexe II et du document]